



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aménagement du territoire et environnement : personnel

Question écrite n° 39532

Texte de la question

M. Christian Estrosi demande à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement de bien vouloir lui indiquer le nombre de fonctionnaires de son ministère mis à disposition d'organismes extérieurs. Il lui demande quels sont leur fonction et le montant de leurs rémunérations.

Texte de la réponse

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative, notamment, au nombre de fonctionnaires de son ministère mis à disposition d'organismes extérieurs, leurs fonctions et le montant de leurs rémunérations. Actuellement, neuf agents du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement sont mis à la disposition d'organismes extérieurs. Il s'agit, pour la quasi-totalité, d'agents de catégorie A occupant des fonctions d'encadrement. Ces personnes sont pour plus de la moitié d'entre elles mises à disposition d'établissements publics sous la tutelle du ministère, les autres personnes étant mises à la disposition d'autres administrations, d'organismes internationaux et d'associations. Les rémunérations sont fixées, pour les agents mis à disposition, au même niveau que dans leur administration d'origine et dépendent des statuts particuliers des personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39532

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 1999, page 7337

Réponse publiée le : 1er mai 2000, page 2727